

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation :

Le 23 SEPTEMBRE 2025

Séance du LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,

Date d'affichage :

PRÉSENTS : Mme Chantal SABATIER, M. Michel VENDITTI, M. Didier MASSOT, Adjoint,
M. Alain ACERBIS, Mme Elodie LE CAER, M. Antoine COLLOCA,
M. Benjamin ROCA, M. Olivier SEBIRE, M. Maxime BEUGNON.

Procurations : M. Christian BURDET à M. Alain ACERBIS,
Mme Annick CONTY à Mme Chantal SABATIER

Absentes : Mme Héloïse MARBET, Géraldine GHEUR

Mme Chantal SABATIER a été nommée secrétaire de séance.

1 Délibération : PORTANT AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UNE PROMESSE DE VENTE DE PARCELLES SIS LIEU-DIT LE VILLAGE

M. le Maire expose au Conseil municipal que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section D 1307 de 66 centiares, D 1921 de 24 centiares et D 1924 de 56 centiares situées rue des Lierres et rue du Levant Lieu-dit le village anciennement cadastrées section D 509, D1307 et D 1317.

Les parcelles section D 509 et D 1317 ont fait l'objet d'un plan de division dressé par le Cabinet Carte et Morin, Géomètres-Experts à Pont-Saint-Esprit en date du 01/07/2025 sous la référence : G25093.

Madame MARCVINCENT Régina a fait part à la commune de son intérêt pour acquérir ces parcelles au prix de 22 000 €.

Ainsi le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le PLU opposable sur le territoire communal,

Vu l'avis de valeur dressé en date du 27/05/2025 par le Service Immobilier des Notaires de Pont-Saint-Esprit en la personne de Madame Elise Bonnaventure, Clerc négociateur, estimant la valeur du marché entre 24 000 € et 30 000 €,

Vu la proposition écrite par Mme MARVINCENT Régina pour l'acquisition des parcelles au prix de 25 000 € minorés des frais de travaux estimés à 3 000 € pour la consolidation urgente du mur mitoyen du voisinage, soit une proposition d'achat final de **22 000 €**

Considérant que le Maire consent à conclure une promesse de vente des parcelles cadastrées section D 1307 de 66 centiares, D 1921 de 24 centiares et D 1924 de 56 centiares soit un total de 146 m² à Mme MARCVINCENT Régina

Que cette promesse de vente est consentie sous la réserve de l'autorisation de celle-ci par le Conseil municipal,

Considérant que le prix envisagé pour ces trois parcelles est de 22 000 € TTC payé à la commune ainsi que tous les frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur,

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil d'agréer cette candidature,

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la vente à de Madame MARCVINCENT Régina pour l'acquisition des parcelles cadastrées Section D 1307 de 66 centiares, D 1921 de 24 centiares, D 1924 de 56 centiares situées rue des Lierres et rue du Levant Lieu-dit le village,

- **FIXE** le prix de vente à 22 000 euros net vendeur ;

- **PRECISE** que tous les frais concernant la transaction (enregistrement, notaire ...) seront entièrement à la charge de l'acheteur qui devra l'accepter ;

- **PRECISE** qu'une promesse de vente sera signée pour une durée de 12 mois maximum chez Me RIVIER

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document permettant la mise en œuvre de ce projet et entreprendre toute démarche à cet effet.

2 Délibération : ANNULÉE ~~PORTANT AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UNE PROMESSE DE VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE N°12 DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE L'ESPERAN »~~

3 Délibération : PORTANT DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2025 – BUDGET COMMUNE

M. le Maire propose au Conseil Municipal les crédits budgétaires suivants :

Fonctionnement :

Dépenses		
C/681	chap. 042	+ 1 447,58 €
C/023		- 1 447,58 €

Investissement :

Recettes		
C/2804182	chap. 040	+ 1 447,58 €
C/021		- 1 447,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces transferts.

Clôture de la séance à 22 heures

Questions diverses : pas de questions.

M. Jacques BERTOLINI	M. Michel VENDITTI	Mme Chantal SABATIER	M. Didier MASSOT	Mme Annick CONTY PROCURATION
M. Alain ACERBIS	M. Benjamin ROCA	Mme Héroïse MARBET ABSENTE	M. Christian BURDET PROCURATION	M. Antoine COLLOCA
M. Maxime BEUGNON	M. Olivier SEBIRE	Mme Géraldine GHEUR ABSENTE	Mme Élodie LE CAER	